MINISTÈRE DE XXXX

ADMINISTRATION DE XXXX

DIRECTION DE XXXX

XXXXX

XXXXX

Objet de la soumission :

Théâtre Les Tanneurs

77, rue des Tanneurs

1000 Bruxelles

Désignation d’un Auteur de projet pour l’aménagement d’un espace « bistrot » et pour des travaux de rénovation.

Marché de service par procédure concurrentielle avec négociation

Publicité belge/européenne

Décision motivée de sélection

La Commune de xxxxxxxxx, représentée par [Nom, titre de la personne ayant la délégation] ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l’arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans le secteur classique ;

Considérant que la XXXX a initié une procédure concurrentielle avec négociation en publicité belge/européenne fondée sur l’article 38, §1, 1° b) et f) de la loi du 17 juin 2016, en vue de l’attribution d’un marché de services visant la désignation d’un auteur de projet chargé des études et du contrôle de l’exécution de travaux de [titre du marché ou courte description des travaux envisagés] ;

Considérant qu’un avis de marché a été publié sous le numéro XXXX au Bulletin des adjudications du [date] et publié sous le numéro XXXXXXXX au Journal officiel des Communautés Européennes du [date] ;

Considérant qu’un avis rectificatif a été publié au BDA le xxxxx sous le numéro xxxxx et au JOUE le xxxxxx sous le numéro xxxxxxx ;

Considérant que XX candidatures ont été déposées:

* Candidat n°01 – Armoire Architectures
* Candidat n°02 – LeGrand Architecte
* Candidat n°03 – A.M. Phénix architectes / Atelier d’Architecture Mondiale
* etc
* etc
* etc
* etc etc

Au niveau de la phase « régularité du marché » ;

Considérant que toutes les candidatures ont été déposées dans le délai imparti dans le délai imparti, le [date] à [heure] , sur la plateforme <https://cellulearchi.be/>;

Considérant que l’ensemble des documents requis par l’avis de marché et ses annexes ont été remis par tous les candidats ;

Au niveau de la phase « sélection qualitative du marché » :

Considérant que x des xx candidatures (candidature.s n° xx) ont été jugées irrecevables ;

Considérant que les candidatures restantes sont conformes aux exigences, conditions et critères énoncés dans les documents du marché ;

Considérant pour le surplus que les candidatures sont conformes au prescrit de la loi du 17 juin 2016 et de l’arrêté royal du 18 avril 2017 ;

Au niveau de la phase « limitation du nombre de candidats » :

Considérant qu’un Jury/ comité s’est réuni en date du [date] pour évaluer les candidatures restantes et pour proposer la sélection de 3 à 5 candidatures, en motivant sa proposition avec les arguments consignés dans le rapport envoyé à tous les candidats, retenus ou non retenus ;

Considérant que le niveau trop faible de ces candidatures ne permet pas d’atteindre le nombre de 5 candidats sélectionnés, mais seulement xxx ;

Considérant qu’en date du XX/XX/XX le xxxx de XXXXX fait siens les arguments consignés dans ledit rapport ;

Considérant que la situation la situation des candidats proposés à la sélection a été vérifiée pour les motifs d’exclusion obligatoires et facultatifs et que celle-ci est satisfaisante;

DECIDE

de sélectionner pour la suite du marché les 5 candidats suivants :

* Armoire Architectures
* LeGrand Architecte
* A.M. Phénix architectes / Atelier d’Architecture Mondiale
* etc.

Ces candidats recevront le Cahier des charges et seront invités à remettre une offre en vue de l’attribution du marché.

Bruxelles, le xx/xx/xxxx

[Signature]

Nom de la personne ayant délégation

Titre